

# Terminologie grammaticale arabe et terminologie linguistique moderne

Hassan Hamzé

Université Lyon 2

Directeur du bureau LTLTA (CRTT)

(Lexicologie, terminologie, Lexicographie et Traduction Arabes)



Synergies Tunisie n° 2 - 2010 pp. 39-54

**Résumé :** *Le présent texte analyse le conflit entre une terminologie grammaticale d'origine arabe et une terminologie linguistique traduite ainsi que les conditions d'un réemploi de cette terminologie grammaticale dans la traduction des concepts de la linguistique moderne. Il plaide en faveur d'une reprise mesurée de la terminologie grammaticale dans une perspective traductologique, loin des présupposés théoriques très répandus dans le monde arabe sur la perfection de la terminologie des langues sources, et loin d'une vision idéaliste fondée sur la recherche, illusoire, d'une relation de correspondance biunivoque entre les termes anglais, français et arabes dans des listes mortes coupées de l'usage, en dehors de toute communication réelle dans le discours.*

**Mots-clefs :** *linguistique, terminologie, grammaire, traduction, arabe*

**Abstract :** *This paper analyses the conflict between a grammatical terminology created mainly in Arabic and a translated linguistic terminology as well as the conditions of a re-employment of this grammatical terminology when translating modern linguistic concepts. It pleads in favor of a steady re-use of the grammatical terminology from a translation studies perspective, far from theoretical assumptions widely prevalent in the Arab world, which consider perfect terminology of the source languages, and far from an idealistic vision based on an illusive search for one-to-one correspondence between English, French and Arabic terms within lexicons that do not reflect at all the use of terms in discourse and real communication.*

**Keywords :** *linguistics, terminology, grammar, translation, Arabic.*

## 1. La terminologie grammaticale arabe

### 1.1. Naissance et influence étrangère

Toute science a besoin de créer sa terminologie. La naissance de la terminologie grammaticale arabe est donc liée à la naissance même de cette science. Le *Kitâb* de Sîbawayhi mort vers la fin du II<sup>ème</sup>/VIII<sup>ème</sup> siècle (180h/796c) est le premier livre de grammaire arabe qui nous soit parvenu. Le *Lexique-index du Kitâb de Sîbawayhi* dans lequel Gérard Troupeau recense tout le vocabulaire utilisé par Sîbawayhi fait

apparaître plusieurs centaines de termes qui couvrent les notions générales, la syntaxe, la morphologie, la phonétique et la méthode d'analyse (1976 : 12). L'index préparé par Amjad Talafheh dans sa thèse sur *La terminologie grammaticale complexe dans le Kitâb de Sîbawayhi* (2003) fait apparaître quelques 800 termes simples et 300 termes complexes, certains de ces termes complexes sont des paraphrases et des explications avec de multiples variantes<sup>1</sup>. Ce nombre très élevé plaide en faveur d'une science qui n'était pas à ses débuts. Un croisement de critères externes (informations données par les ouvrages de biographie, d'histoire, de 'amâlî « dictées », etc.) et internes (analyse de la matière même du *Kitâb*) laisse supposer qu'il était l'aboutissement d'une activité grammaticale intense qui avait commencé bien avant lui, vers la fin du 1<sup>er</sup> siècle de l'hégire/VIII<sup>ème</sup> siècle de l'ère chrétienne.

Il y a lieu de supposer que Sîbawayhi n'a pas inventé toute cette terminologie ; il ne l'a pas entièrement héritée non plus<sup>2</sup>. Troupeau a démontré que cette terminologie était foncièrement différente de celle des traducteurs arabes de l'héritage grec, notamment des traductions de la *Poétique* et de l'*Herméneutique* d'Aristote (Troupeau : « Naṣ'at n-nahw l-<sup>c</sup>arabî »)<sup>3</sup>. Elle est également bien différente de celle d'Ibn al-Muqaffa<sup>c</sup> (mort au 2<sup>ème</sup>/VIII<sup>ème</sup> siècle) dans sa traduction de quelques extraits de l'*Organon* (Troupeau : « la logique d'Ibn l-Muqaffa<sup>c</sup> »). Elle peut donc être considérée comme un argument supplémentaire qui plaide en faveur de l'absence totale d'une quelconque influence grecque dans l'élaboration des concepts fondamentaux de la grammaire arabe.

## 1.2. Modes de création

La terminologie grammaticale arabe est une création purement arabe. Aucun terme étranger ne figure dans cette terminologie, ce qui est tout à fait normal ; les grammairiens étant considérés comme les garants de la pureté du langage, il est inconcevable de faire appel dans leur terminologie à des éléments étrangers à la langue en question. C'est également le cas pour toutes les sciences propres à la société arabo-musulmane comme les sciences religieuses (exégèse, kalâm, jurisprudence, etc.) et les sciences du langage (lexicographie, métrique, etc.)<sup>4</sup>. Une comparaison avec les terminologies d'autres sciences dites « étrangères » qui sont venues à travers la traduction comme la philosophie, la médecine, l'astronomie, etc. montre bien la différence. Ces sciences traduites laissent apparaître des termes étrangers, notamment grecs, ce qui est un indicateur de l'influence exercée par la culture d'origine.

La terminologie grammaticale arabe fait appel dans sa création à son système de nomination pour créer des Unités Terminologiques Simples (UTS) et à son système de communication pour créer des Unités Terminologiques Complexes (UTC). Les moyens de création sont souvent les quatre suivants :

### a. La particularisation

L'un des moyens les plus féconds qui consiste à choisir des mots du vocabulaire général en les utilisant dans une acception technique par la réduction de leurs champs. De très nombreux termes de la grammaire arabe sont le produit de ce moyen comme le *fâ'il* « sujet du verbe », le *maf'ûl bihi* « complément d'objet », le *hâl* « complément d'état », le *tamyîz* « spécificatif », le *na't* « épithète », etc.

### b. L'emprunt interne

Il s'agit du recours à des termes déjà utilisés dans d'autres domaines et auxquels on donne la même acception ou une acception plus ou moins différente de la première. Le contexte historique de la naissance de la grammaire au sein des sciences arabo-islamiques comme la jurisprudence, le *kalâm*, et l'exégèse ne manque pas de créer des termes grammaticaux tirés de l'une ou l'autre de ces sciences comme tout ce qui appartient à la sphère de l'admissibilité (*jawâz*) par exemple.

### c. Le transfert sémantique

Les mêmes mots du vocabulaire général peuvent être réexploités en tant que termes techniques en les employant dans un sens figuré par la voie de la métaphore, de la métonymie, de l'hypallage, etc. C'est le cas, par exemple, de termes comme *mukassar* « brisé » par opposition à *sahîh* ou *sâlim* ou *musallam* « sain » pour distinguer deux types de pluriel : un pluriel externe (sain) dans lequel on se contente d'ajouter à la forme du singulier le suffixe du pluriel, et un pluriel interne (brisé) dans lequel la forme du singulier est complètement modifiée par le jeu de la flexion interne ; elle ne fait pas partie de la forme du pluriel.

### d. La paraphrase

Le dernier grand moyen est le recours au système de communication pour créer des UTC. Souvent, il s'agit de paraphrases, de définitions et d'explications, parfois trop longues, qui finissent par être abrégées grâce à la fréquence d'emploi. C'est ainsi qu'une explication comme : *al-'af'âl l-mudâri'a li-'asmâ' l-fâ'ilîn llatî fi 'awâ'ili hâ z-zawâ'id l-'arba' : ' , t , y et n* « le verbe similaire au nom d'agent et qui commence par l'un des quatre augments ('a, ta, na et ya) » finit par devenir, tout simplement : le verbe similaire (fi'l mudâri').

## 1.3. Evolution de la terminologie grammaticale arabe

Dans son histoire, la terminologie grammaticale arabe a bien changé, contrairement aux idées reçues, avant de se fixer définitivement avec les grammairiens arabes tardifs des siècles derniers. C'est cette terminologie figée qui a été transmise et enseignée dans la grammaire scolaire partout dans le monde arabe jusqu'à la fin du siècle dernier et même jusqu'à nos jours. Cependant, cette terminologie scolaire est loin de refléter l'état réel d'une terminologie qui était en ébullition pendant des siècles. Elle ne représente que son dernier état après l'arrêt de la science considérée comme achevée. L'évolution de cette terminologie a pris trois formes essentielles :

### a. La création de termes nouveaux

Durant plus de six siècles, la grammaire arabe était en évolution même si cette évolution n'a pas constitué une rupture avec l'enseignement de Sîbawayhi et qu'elle peut être considérée comme un changement dans la continuité<sup>5</sup>. Signe de cette évolution, la création de termes nouveaux pendant ces siècles. Une comparaison faite par Troupeau entre la terminologie de Sîbawayhi et celle de Ibn Mâlik et ses commentateurs montre qu'il y a chez ses derniers plus de 150 termes nouveaux qui ne figurent pas dans le *Kitâb*, comme *jumla* « phrase », *qiyâs* « analogie » *asl* « principe », *far'* « corollaire », *haqiqa* « sens propre », *majâz* « sens figuré », etc.

## b. La mort de termes anciens

L'évolution terminologique ne se traduit pas uniquement par la création de termes nouveaux, mais également par la disparition de certains termes souvent longs ou mal adaptés. La loi du moindre effort, la recherche de la précision, la concurrence entre des synonymes ou des quasi-synonymes, ou d'autres raisons encore peuvent avoir des conséquences sur la terminologie en présence, et conduire à ce que certains termes tombent en désuétude. *'ism mâ 'âlaj-ta bihi*, par exemple, utilisé par Sîbawayhi pour le nom d'instrument est tombé en désuétude au profit de *'ism al-'âla*. Il en est de même de *banât at-'alâta* ou *banât al-'arba'a* pour nommer le trilitère ou le quadrilitère au profit des unités terminologiques simples : *tulâtîyy* et *rubâ'îyy*.

## c. Le changement d'acceptions

Très souvent, les études -très peu nombreuses d'ailleurs- qui portent sur l'évolution de la terminologie grammaticale arabe, se contentent des deux aspects que nous venons de mentionner. L'évolution, si évolution il y a, est assimilée à la création de nouveaux termes et à la sortie de l'usage de certains autres. Or, nous pensons qu'il y a un autre aspect, plus difficile et peut-être plus intéressant, de cette évolution. Il s'agit d'examiner les termes toujours en usage pour détecter une éventuelle évolution de leurs acceptions. En effet, une partie non négligeable de cette terminologie ne renvoie plus aux mêmes réalités extérieures. Nous avons ainsi démontré que des termes anciens comme *musnad* « ce qui est connecté », *musnad 'ilayhi* « ce à quoi on connecte », *hâl* « complément d'état », *'istigâl* « occupation », etc. n'ont plus dans la tradition scolaire les valeurs qu'ils avaient dans le *Kitâb* de Sîbawayhi<sup>6</sup>.

## 2. Terminologie linguistique moderne

### 2.1. Science créée et science traduite : naissance d'un conflit

Contrairement à la grammaire, la linguistique arabe moderne n'est pas de création arabe. Elle est le résultat d'une ouverture, plutôt tardive, voire même très tardive, à la linguistique générale, notamment dans ses réalisations en français et en anglais. La première traduction vers l'arabe du *Cours de linguistique générale* de Ferdinand de Saussure a eu lieu en 1984. Quelques années plus tard, vers la fin des années 80, quatre autres traductions de ce *Cours*, presque simultanément, ont vu le jour : deux à partir de l'original français, et deux à partir d'une traduction anglaise du *Cours*.<sup>7</sup>

Dans un premier temps, la linguistique moderne était loin des cercles des arabisants. Dans la plupart des départements d'arabe, la formation était -et elle reste en partie ou en bonne partie- réservée à la grammaire traditionnelle. La linguistique, en tant que discipline nouvelle et méthode d'analyse, n'a pas franchi les portes dans beaucoup de ces départements. C'est essentiellement dans les départements de langues étrangères que les idées linguistiques modernes ont commencé à frayer leur chemin. Plus tard, une ouverture se produit et on ressent de plus en plus le besoin d'avoir une double compétence même si ce n'est pas toujours facile à atteindre.

L'application des principes de la linguistique générale ne pouvait pas passer sans poser des problèmes de terminologie. Cette nouvelle discipline partage avec la grammaire traditionnelle son objet d'étude : la langue. Il n'est donc pas surprenant qu'il y ait, au

niveau de la terminologie, beaucoup de points de friction. Ce problème est constaté dans les langues sources comme le français et l'anglais. Les dictionnaires de linguistique regorgent de termes définis une fois selon la grammaire traditionnelle et une autre selon la linguistique structurale ou générative, parfois même selon tel linguiste ou tel autre.

L'arabe va, inexorablement, se retrouver dans la même situation de conflit, une situation aggravée encore par l'absence d'une unité politique dans le monde arabe et par l'absence de toute instance de normalisation capable de proposer et d'imposer.

## 2.2. Tendances terminologiques

Dans cette situation inconfortable d'incertitude et de conflit, trois tendances peuvent être observées au niveau de la terminologie linguistique arabe moderne :

### a. Garder la terminologie grammaticale

Une première tendance se contente de l'existant. Elle fait appel à la terminologie grammaticale traditionnelle pour traduire la terminologie linguistique sans avoir conscience des différences. C'est comme si elle ne trouvait dans tout ce qui a été apporté par la linguistique moderne qu'une reprise des idées des anciens grammairiens arabes. Donc pas de concepts nouveaux. Cette tendance, poussée à l'extrême, « n'ignore pas seulement les différences entre les concepts de la Tradition et ceux de la linguistique moderne, elle ignore la linguistique moderne tout court ». C'est ainsi que des termes comme *sawt* « son » ou *harf* « lettre » sont utilisés pour « phonème », *mâdî* et *mudâri* pour l'aspect accompli ou inaccompli, etc.

### b. Créer à tout prix

Une deuxième tendance court derrière la création terminologique à tout prix. Un goût effréné pour le nouveau et un souci de se montrer « moderne » poussent à inventer un correspondant arabe nouveau pour chaque terme français ou anglais. Très souvent, ces créations sont des emprunts ou des termes arabes calqués sur le modèle des termes étrangers : on reproduit en arabe le sens étymologique du terme étranger : deux termes français et anglais étymologiquement différents donnent lieu à deux emprunts ou à deux termes arabes traduits différents. Très souvent aussi, on essaie de forcer pour reproduire en arabe la forme du terme étranger. Tous les moyens sont bons même lorsqu'ils ne sont pas conformes au système de nomination de l'arabe : préfixation, suffixation, hybridation, création de nouveaux schèmes, etc. Ainsi utilise-t-on *bay'asnâhî* pour « interdentale », *susyûlisâniyyât* pour « socio-linguistique », *mîâtâlugâ* pour « métalangage », etc.

### c. Rechercher de l'équilibre

Avec le temps, l'écart constaté entre arabisants de formation exclusivement traditionnelle, et francisants et anglicistes appliquant à l'arabe tel quel ce qui est venu d'ailleurs, commence à se réduire. La terminologie linguistique arabe commence à tendre vers une certaine forme de stabilité. La prolifération de termes qui a accompagné les débuts commence à s'estomper. Sur une vingtaine de termes qui ont été utilisés, par exemple, pour nommer la linguistique, il n'en reste que deux ou trois avec une tendance très nette à l'utilisation d'un terme unique, celui de *lisâniyyât*. Mais les termes linguistiques créés récemment trouvent le même sort : prolifération et anarchie en attendant une stabilisation avec le temps. En effet, la linguistique est une

science qui évolue toujours vers de nouveaux horizons. Sa terminologie évolue, elle aussi, et ne permet pas d'arriver à un idéal : une stabilité totale ; « une terminologie idéale supposerait une science achevée » peut-on lire sur la couverture du *Dictionnaire de la linguistique* de Georges Mounin.

### 3. Réemploi de la terminologie grammaticale

#### 3.1. Conditions idéales du réemploi

Le réemploi d'une terminologie existante ou d'un vocabulaire ancien n'est pas nouveau, ni dans le domaine des études arabes, ni ailleurs. En arabe moderne, beaucoup d'unités de nomination qui appartiennent actuellement au vocabulaire général de l'arabe sont le produit du réemploi d'unités anciennes. On peut en donner comme exemples, les mots *qitâr* pour le « train », *sahîfa* pour le « journal », *hâtif* pour le « téléphone », *sayyâra* pour l'automobile, etc.

Cependant, pour que ce réemploi soit idéal, il faut qu'il y ait, au moins, l'une des deux conditions suivantes - c'est encore mieux si les deux sont réunies :

##### a. Changement de domaine

Le recours au même terme pour la dénomination d'une autre notion est, comme le recours au sens figuré, une sorte d'économie qui dispense de créer de nouvelles formes sans prendre de risque. C'est le cas, par exemple, des termes de la jurisprudence qui ont été récupérés par les grammairiens arabes comme les termes de *jâ'iz* « admissible », de *hukm* « statut », etc. L'emploi d'une même forme pour la dénomination de plusieurs concepts dans des domaines différents est expliqué de manière explicite dans la tradition arabe ancienne. Al-Khawârizmî (mort au 4<sup>ème</sup>/X<sup>ème</sup> siècle) en donne plusieurs exemples dans son *Mafâtîh al-'ulûm* : *watad*, qui signifie le « pieu d'une tente » est utilisé par les spécialistes de la métrique pour la séquence formée de deux consonnes muettes et d'une consonne quiescente, c'est-à-dire de deux syllabes distribuées selon l'un des deux schémas suivants : (cv)+(cvc) ou (cvc)+(cv). Ce même *watad* s'applique, en astronomie, à quatre étoiles spécifiques. Il en est de même pour un vocable comme *raj'a* qui signifie « retour » qui est utilisé par les juristes pour le retour de l'homme à sa femme après une première ou une seconde répudiation qui n'exclut pas le raccommodement, par les *mutakallim* pour la croyance d'une partie des Chiites dans le retour de l'Imam après sa mort ou après son absence, par les secrétaires de chancellerie pour le compte donné dans l'armée pour une seule période de paye, et en astronomie, enfin, pour ...(*Mafâtîl-'ulûm*, pp. 2-3).

##### b. Sortie de l'usage

Un terme qui sort de l'usage peut être réemployé dans le même domaine ou, éventuellement, dans un autre domaine, dans la mesure où il apparaît comme une nouvelle unité avec un signifiant, un signifié et un référent nouveaux. *Qitâr* qui signifiait une « chaîne de chameaux attachés l'un à l'autre et marchant à la file » était sorti de l'usage à l'époque moderne. C'est comme s'il n'y avait pas dans le vocabulaire de l'arabe un mot : *qitâr*. Du coup, en réemployant cette forme pour dénommer une nouvelle réalité : le train, il apparaît comme un mot nouveau.

### 3.2. Situation de la terminologie arabe

#### 3.2.1. Réemploi avec précaution

Qu'en est-il de ces deux conditions dans le réemploi de la terminologie grammaticale arabe pour nommer des concepts de la linguistique moderne ?

La terminologie grammaticale traditionnelle n'est pas morte. Elle est toujours vivante, voire même très vivante au « point de fermer la porte totalement ou partiellement devant la linguistique moderne qui n'a, jusqu'à nos jours, qu'une place secondaire. En effet, la communauté arabophone très fière, à juste titre d'ailleurs, de sa tradition grammaticale, n'a éprouvé ni la nécessité, ni le besoin de la linguistique moderne » (Hamzé : La traduction de la terminologie grammaticale arabe, pp. 226-227). Cette attitude ne doit pas beaucoup surprendre. Si on croit André Martinet, c'est également la même situation qui prévaut en France : « Aujourd'hui encore, dit-il, le public français, même cultivé, ignore à peu près, l'existence d'une science du langage distincte de la grammaire scolaire et de l'activité normative des chroniqueurs mondains » (*Éléments de linguistique générale*, p. 6).

La terminologie grammaticale n'est pas un domaine complètement différent de la linguistique non plus puisqu'elles ont le même objet d'étude et ont beaucoup d'éléments en commun. Quoi qu'on dise de la différence de méthodes et de visées, il y a entre la linguistique et la grammaire traditionnelle une imbrication telle qu'il est impératif d'être prudent et de prendre des précautions avant d'utiliser les mêmes termes dans les deux disciplines.

La situation se présente donc de la manière suivante : deux types d'excès doivent être évités dans le recours à la terminologie grammaticale pour traduire la terminologie linguistique : confondre les deux terminologies ou les considérer comme incompatibles.

#### 3.2.2. Confondre les deux terminologies

Adopter toute la terminologie grammaticale arabe telle quelle pour rendre les concepts de la linguistique aboutit forcément à des confusions regrettables que l'on peut rencontrer tous les jours dans les écrits linguistiques arabes et dans les traductions arabes des écrits de linguistique générale. Nous pouvons donner un exemple de cette confusion : l'emploi du terme traditionnel *fâ'il* pour rendre tantôt le *sujet*, tantôt l'*agent*.

Or, la grammaire arabe distingue deux types de phrase :

- une phrase nominale qui commence, nécessairement, par un nom ou ce qui a le statut de nom -elle est formée d'un *mubtada'* « inchoatif » et d'un *kabar* « énonciatif ». Exemple : /zayd-un + kâtib-un/, = « Zayd [est] écrivain/écrivain ».
- et une phrase verbale qui commence, nécessairement, par un verbe « fi'l » -elle est formée d'un *fi'l* « verbe » et d'un *fâ'il*. Exemple : /kataba + zayd-un/, = « Il a écrit, Zayd »

Dans cette analyse, le *fâ'il* est toujours postposé au verbe. Si on antépose le nom et on postpose le verbe : /zayd-un + kataba/ au lieu de /kataba + zayd-un/, la phrase devient nominale et le nom Zayd qui était *fâ'il* devient alors un *mubtada'* « inchoatif »

dont l'énonciatif « *kabar* » est la phrase verbale formée du verbe et de son *fâ'il* nécessairement postposé qui est un pronom sous-entendu se référant au nom inchoatif. Ainsi /zayd-un + kataba/, = « Zayd, il a écrit » sera analysée, à juste titre, comme une phrase complexe : /zayd-un + kataba + [Ø = huwa = il]. C'est pour cette raison que les grammairiens arabes définissent le *fâ'il* comme étant un nom postposé à un verbe et auquel on connecte ce verbe.

L'on voit bien d'après cette analyse, que *fâ'il* ne peut pas correspondre à sujet, que la correspondance ne peut être que partielle. En effet, dans des énoncés de type : /zayd-un + kâtib-un/, = « Zayd [est] écrivain/écrivain » ou /zayd-un + kataba/, = « Zayd, il a écrit », tout étudiant ayant fait un peu de grammaire arabe ne peut analyser (Zayd) comme *fâ'il* alors qu'il est sujet dans les deux cas. En revanche, dans l'énoncé /kataba + zayd-un/, = « Il a écrit, zayd », Zayd est *fâ'il* et il est sujet en même temps.

Il en est de même pour les deux termes *fâ'il* et agent : la correspondance est partielle. En effet, dans l'énoncé : /kataba + zayd-un/, = « Il a écrit, Zayd », Zayd est *fâ'il* et il est agent. En revanche, dans des énoncés de type : /mâta + zayd-un/, = « Il est mort, Zayd », ou /qutila + zayd-un/, = « Il fut tué, Zayd », Zayd est toujours *fâ'il*<sup>8</sup>, mais il n'est pas agent. De ce fait, *fâ'il* ne peut pas correspondre à agent comme le propose le *Dictionnaire unifié de la terminologie linguistique, anglais-français-arabe* dans sa première édition, ni à sujet comme le propose la deuxième édition de ce même dictionnaire.

### 3.2.3. Considérer les deux terminologies comme incompatibles

Adopter la terminologie grammaticale telle quelle et l'appliquer à la linguistique est, sans doute, une forme d'excès. Cette forme d'excès ne doit pas aboutir à une autre, le rejet en bloc de cette terminologie. Tourner le dos à la terminologie grammaticale et l'exclure sous prétexte qu'elle est « polluée » revient à inventer une terminologie entière et à produire des textes arabes bourrés de termes nouveaux qui les rendent incompréhensibles. La même expérience menée dans le sens inverse, de l'arabe vers le français, n'était pas encourageante. « Il a semblé », dit- Gérard Troupeau, et il n'a pas totalement tort, « que pour traduire fidèlement la pensée grammaticale de Sîbawayhi, il ne convenait pas de rendre les termes arabes qu'il utilise par des termes empruntés à la terminologie traditionnelle des grammairiens occidentaux ou à celle des linguistes modernes [...] Ce procédé de traduction aboutit à déformer complètement la pensée grammaticale arabe et à la rendre inintelligible » (*Lexique-index*, p. 11). En conséquence, Troupeau adopte une terminologie française nouvelle qui traduit le sens étymologique des termes arabes de Sîbawayhi : *opération* pour *fi'l*, *opérant* pour *fâ'il*, *opéré* pour *maf'ûl* et ainsi de suite. Heureusement, le modèle n'est pas suivi pour toute la terminologie du *Kitâb*, sinon, la traduction serait complètement inintelligible. Cette manière de traduire qui essaie de résoudre un problème en crée un autre : ce n'est pas le sens étymologique des termes qui intéresse le lecteur, mais leurs acceptions techniques. Sinon, le message ne serait pas rendu.

Nous pouvons constater la même chose dans beaucoup de textes de linguistique rédigés en arabe ou traduits vers l'arabe à partir du français ou de l'anglais : un jargon incompréhensible s'il n'est pas retraduit vers la langue source. Nous avons, à plusieurs reprises, mis l'accent sur la futilité de ce type de traduction qui aboutit à des textes arabes que nous avons appelés : « textes à trous »<sup>9</sup>. Cette traduction consiste à traduire



en laissant un trou en face de chaque terme étranger, un trou qui sera bouché par l'un des termes proposés par les lexiques bilingues. Souvent, voire très souvent, comme le traducteur sent que son lecteur arabophone ne sera pas en mesure de comprendre sa traduction, il fait accompagner ses termes arabes par leurs correspondants français ou anglais, ce qui crée une situation paradoxale et intenable : le lecteur arabophone qui ne connaît pas le français ou l'anglais et auquel devrait s'adresser la traduction ne pourra pas comprendre un texte bourré de termes étrangers, et le lecteur connaissant le français et/ou l'anglais cherchera à comprendre après retraduction vers le français ou l'anglais du texte arabe traduit. La boucle est bouclée.

### 3.3. Reprise ou création : raisons d'un échec

Deux raisons, au moins, sont à l'origine de la confusion qui règne dans le recours à la terminologie grammaticale arabe pour l'élaboration de la terminologie linguistique arabe moderne : la croyance en une terminologie parfaite dans les langues sources et la conception d'une terminologie morte coupée de l'usage.

#### 3.3.1. Une terminologie parfaite dans les langues sources ?

La première raison de cette confusion est presque idéologique : une croyance en une terminologie parfaite en français ou en anglais. Nombreuses sont les études : thèses de doctorat, articles, etc. qui, explicitement, mettent l'accent sur l'anarchie de la terminologie linguistique arabe : prolifération de termes, polysémie, imprécision, etc. C'est vrai. Il y a une anarchie. Nous disons la même chose, même plus. Mais, c'est l'arrière-plan qui sous-tend ces études qui nous intéresse ici : une position, implicite souvent, laisse supposer que la terminologie linguistique dans les langues sources va toujours pour le mieux dans le meilleur des mondes. C'est cette illusion qui sous-tend les demandes, nombreuses dans le monde arabe, d'une traduction systématique des préfixes et des suffixes français pour arriver à une création systématique de la terminologie arabe. Or, la terminologie linguistique dans les langues sources, française et anglaise, souffre de tous les défauts : synonymie, homonymie, polysémie, etc. même si c'est à des degrés bien moins élevés que la terminologie linguistique arabe<sup>10</sup>. Ainsi, le terme *terminologie*, lui-même, n'est pas monosémique. Il peut indiquer l'ensemble des termes d'un domaine, ou l'ensemble des pratiques et méthodes visant à décrire et à présenter les termes, ou encore la science dont l'objet est constitué par les termes. Ainsi, *l'antiphrase*, n'est pas le contraire de la phrase mais « l'emploi d'un mot ou d'un groupe de mots dans un sens contraire à sa véritable signification par un souci stylistique » (*Dictionnaire de linguistique*, p. 40). Ainsi, *l'actant* et *l'agent* peuvent renvoyer à la même réalité extérieure, comme nous allons le voir.

#### 3.3.2. Une terminologie morte coupée de l'usage

La deuxième raison de cette confusion est la conception d'une terminologie en dehors de l'usage, une terminologie qui se réalise avec des lexiques bilingues dont le souci constant est d'arriver à une liste idéale : un terme arabe et un seul en face d'un terme étranger et un seul. Les termes sont envisagés dans des lexiques bilingues et non dans des textes. Les « dictionnaires » arabes de linguistique eux-mêmes n'étaient, en réalité, que de simples lexiques bilingues. Le premier, peut-être le seul, dictionnaire qui définit les notions linguistiques est celui, anglais-arabe, de Ramzi Baalbaki publié en 1990.

Un exemple peut être éclairant. Nous avons dit ci-dessus que le terme de la grammaire traditionnelle *fâ'il* ne pouvait pas correspondre à *sujet*. Il ne peut correspondre ni à *agent*, ni à *actant* non plus. La recherche de correspondances arabes à ces trois termes est illusoire si on souhaite établir deux colonnes : une à gauche qui comporte ces trois termes et une à droite qui comporte trois termes arabes, que ces trois termes arabes soient repris de la grammaire ou non. *Le dictionnaire unifié de la terminologie linguistique anglais-français-arabe* est extrêmement gêné par ces trois termes. Dans sa première édition de 1989 il propose *fâ'il* « celui qui fait » pour *agent*, *fâ'il haqîqî* « celui qui fait réellement » pour *actant*, et, pour *sujet* : *musnad 'ilayhi* « ce à quoi on connecte » (« dans le domaine de la grammaire (fi n-nahw) ») et *fâ'il* « celui qui fait » ou *mubtada'* « inchoatif » (« dans le domaine de la langue arabe (fi l-<sup>c</sup>arabiyya) »). Dans sa deuxième édition, celle de 2002, il garde *fâ'il haqîqî* « celui qui fait réellement » pour *actant*. Mais c'est maintenant *munaffid* « exécutant » pour *agent* et, tout simplement, *fâ'il* « celui qui fait » pour *sujet*.

Or, *actant* est polysémique : il est « celui qui fait l'action », ou, dans l'analyse structurale, « le protagoniste de l'action » ou, dans l'analyse de Tesnière, « les unités désignant les êtres ou les choses qui, d'une manière ou d'une autre, même en tant que simples figurants, participent au procès exprimé par le verbe », ce qui veut dire qu'il comprend l'agent, l'objet et le bénéficiaire de l'action ; *actant* est ici en face de *circonstant*. Comment va-t-on réussir dans ce cas à faire deux colonnes avec trois termes en français et trois termes correspondants en arabe ? Si l'*actant* dans sa première acception est celui qui fait l'action, il est synonyme de l'agent qui est aussi « l'être qui accomplit l'action ». Dans cette première acception, *actant* et *agent* peuvent être traduits, l'un et l'autre, par *fâ'il haqîqî* « celui qui fait réellement ». Dans sa dernière acception : *actant* par opposition à *circonstant*, il ne peut être traduit par aucun terme de la grammaire arabe : ni *fâ'il*, ni *fâ'il haqîqî*. Mseddi lui propose le terme : *mufâ'il* construit sur un schème qui implique la participation. Pourquoi pas si la communauté l'adopte. Mais Mseddi propose ce terme *mufâ'il* pour le terme *actant* et non pas pour l'une des acceptions de ce terme. Or, lorsque l'*actant* est « l'être qui accomplit l'action », il ne peut pas être le *mufâ'il* ; il est bel et bien le *fâ'il haqîqî* « celui qui fait réellement ». C'est pour cette raison que nous disons qu'il est illusoire de chercher de simples colonnes de correspondance, terme par terme.

De même, *sujet* est polysémique. Voici un résumé de ses définitions dans le *Dictionnaire de linguistique* (p. 456) : « Dans les grammaires logiques », il est « ce dont on affirme quelque chose ». « Dans le cadre de la phrase, le concept de *sujet* recouvre des notions différentes ». « La grammaire didactique définit le *sujet* comme celui qui fait ou subit l'action exprimée par le verbe » ; dans ce cas, il est synonyme de l'*actant*. « Sur le plan sémantique, le *sujet* est défini comme étant le thème (ce dont on dit quelque chose), le verbe étant le prédicat ou commentaire ». Dans la linguistique structurale, le *sujet* est « la fonction grammaticale du syntagme nominal dans la phrase de base composée de la suite : syntagme nominal + syntagme verbal ». Comment choisir donc un terme arabe unique pour *sujet* sauf à chercher absolument à avoir en arabe les mêmes problèmes du français.

### 3.3.3. Même phénomène dans le sens inverse

Les problèmes posés par la polysémie des termes français à traduire vers l'arabe se posent également dans l'autre sens : de l'arabe vers le français. Le terme *fâ'il* est

polysémique dans les textes des grammairiens arabes : il peut être utilisé dans son acception technique : la fonction d'un nom postposé à un verbe et auquel ce verbe est connecté. Mais il peut également être utilisé dans son sens étymologique : « celui qui fait l'action ». Nous préférons utiliser le terme *fâ'il* dans le premier cas, celui de la fonction grammaticale, et le terme *fâ'il haqîqî* dans le deuxième cas, celui de la valeur logico-sémantique. *maf'ûl* aussi peut être utilisé pour la fonction syntaxique, celle du complément, ou pour la valeur logico-sémantique, celle du patient qui subit l'action. Sîbawayhi dit, par exemple, dans le chapitre consacré au sujet du verbe passif : « wa l-fâ'il wa l-maf'ûl fî hâdâ sawâ', yartifi'u al-maf'ûl kamâ yartifi' al-fâ'il (le *maf'ûl* se met au nominatif tout comme le *fâ'il*) li 'anna ka lam taşgal al-fi'la bi gayri hi wa farragta hu lahu » (*Kitâb*, vol. 1, p. 33). Il est clair que le complément ne se met pas au nominatif comme le sujet du verbe -le complément est à l'accusatif-, mais que le nom, qu'il soit patient ou agent, se met au nominatif dans la mesure où le verbe à la voix passive s'occupe exclusivement du patient pour le régir.

Dans la traduction de l'arabe vers le français, il n'y a pas un correspondant français et un seul pour *fâ'il* : ni agent, ni sujet, ni même sujet du verbe. Il n'y a pas un correspondant et un seul pour *musnad 'ilayhi* non plus, puisque ce terme n'a pas la même acception dans l'œuvre de Sîbawayhi et dans celles des rhétoriciens et des grammairiens tardifs.

### 3.3.4. Le prétexte de la polysémie à sens unique

L'on voit bien à partir des quelques exemples développés ci-dessus qu'un débat dont la seule préoccupation est de construire un lexique bilingue de la terminologie linguistique arabe dans lequel un terme arabe unique correspond à un terme étranger unique est voué à l'échec quel que soit le degré de réussite dans la recherche des correspondants arabes. Ainsi, même si *mustalahiyya* est un choix réussi pour *terminologie*, on n'écrit pas *mustalahiyyat al-'intirnit* pour traduire *la terminologie d'internet* parce que *terminologie* ici ne renvoie pas à la science des termes, mais à l'ensemble des termes du domaine. Croire donc que, puisqu'il y a un seul terme « terminologie » en français, il faut qu'il y ait un seul terme arabe correspondant : *mustalahiyya* ne peut qu'aboutir à des dégâts. Si, par ailleurs, le correspondant arabe est mal choisi, le problème sera au carré.

L'on voit bien aussi que l'argument de polysémie souvent avancé pour refuser le recours aux termes de la tradition grammaticale arabe pour traduire les termes de la linguistique moderne doit être relativisé puisqu'il n'envisage le problème que du seul côté de la langue d'arrivée. Or, la polysémie est partout, dans les langues de départ tout comme dans les langues d'arrivée, et tous les défauts constatés dans la terminologie linguistique en arabe sont présents, mais à des degrés moindres, dans les langues sources.

La création d'un nouveau terme arabe à chaque fois qu'il y a un terme étranger à traduire ne résout rien. Parfois, il risque même de compliquer inutilement les choses. La méthode la plus efficace ne consiste donc pas à voir quel terme arabe il faut proposer pour chaque terme étranger, mais à voir quel terme arabe, ancien ou nouveau, il faut mettre en face de chacune des acceptions des termes étrangers dans leur fonctionnement réel dans le discours. On peut ainsi voir que c'est tantôt le terme traditionnel *fâ'il* ou le terme traditionnel *fâ'il haqîqî* ou le terme créé *mufâ'il* qui est le terme adéquat en fonction des différentes acceptions des termes étrangers. Sans doute, les choses apparaissent-elles plus compliquées ainsi. Mais c'est à ce prix qu'on peut arriver à résoudre effectivement

les problèmes terminologiques. Le choix de la facilité et de la simplicité en plaquant à chaque fois en face du terme étranger un terme arabe unique, que ce terme soit créé ou tiré de la tradition grammaticale, ne mène qu'à des confusions.

### 3.4. Un réemploi mesuré : reprise et aménagement

#### 3.4.1. Reprise partielle

Dans le lexique des termes techniques rassemblés par De Goguyer à la fin de sa traduction de la *Alfiyya d'Ibn Mâlik* (mort en 672h/1274c) et qui contient la terminologie de la *Alfiyya* et de ses commentateurs, il ya vers 1300 termes ; il y a un peu moins de la moitié, soit 560 termes, dans le dictionnaire de Labadî qui ne comporte que des unités terminologiques simples ; mais il y a vers 3000 termes dans le dictionnaire de Abdul-Masih et Tabri qui rassemble la terminologie grammaticale ancienne et moderne, simple et complexe. Cependant, si on regarde uniquement la terminologie grammaticale telle qu'elle a été consignée dans les ouvrages scolaires, le nombre des termes est inférieur à celui de la terminologie linguistique qui est en constante évolution. -encore faut-il se mettre d'accord sur ce qui appartient effectivement à cette terminologie-. En effet, le dictionnaire unifié des termes linguistiques anglais-français-arabe note 3059 entrées dans sa première édition de 1989 -il n'y a que 1744 dans sa deuxième édition de 2002- contre près de 2500 dans le dictionnaire de linguistique de Dubois. On trouve un peu plus, autour de 3500, dans le dictionnaire français-arabe de Mseddi et beaucoup plus dans le dictionnaire anglais-arabe de Baalbaki qui contient près de 6000 entrées puisqu'il fait une large place aux unités terminologiques complexes.

On peut constater le réemploi de beaucoup de termes de la grammaire arabe dans la traduction de la terminologie linguistique et ce dans toutes les branches. On trouve ce réemploi dans la terminologie phonétique avec des termes relatifs aux zones d'émission et aux traits comme *safawî* « labiales », *gârî* ou *hanakî* « palatale », *majhûr* « sonore », *mahmûs* « sourd », ou dans la terminologie morphologique comme *jadr* « racine », *'istiqâq* « dérivation », *tasrîf* « conjugaison », *mâdî* « passé », ou dans la terminologie des catégories morpho-syntaxiques comme les termes du genre : *mudakkar* « masculin », *mu'annaṭ* « féminin », du nombre : *mufrad* « singulier », *mutannâ* « duel », *jam'* « pluriel », de la détermination : *ma'rifa* « déterminé », *nakira* « indéterminé », de la transitivité comme *muta'addî* « transitif », *lâzim* « intransitif », ou dans la terminologie syntaxique des fonctions comme *na't* « épithète », *hâl* « complément d'état », *'atf* « coordination », ou dans la terminologie des notions linguistiques générales comme *nafy* « négation », *'istifhâm* « interrogation », etc.

En revanche, on peut constater que nombreux termes posent problème si on souhaite les placer tels quels en face des termes linguistiques à la manière des lexiques bilingues qui cherchent un terme arabe unique face à un terme linguistique unique.

#### 3.4.2. Le réemploi dans le dictionnaire

Il est, sans doute, intéressant de pouvoir connaître la place qu'occupent les termes de la grammaire arabe au sein de la terminologie linguistique. Toutefois, cette recherche n'est pas facile à faire dans le domaine des études arabes puisqu'elle exige la constitution d'un corpus des écrits linguistiques arabes. Les résultats obtenus à partir des dictionnaires et

des lexiques bilingues ne sont pas fiables. Elles sont très variables et doivent être pris avec beaucoup de précaution. En effet, la présence d'un terme dans le dictionnaire n'est point une preuve de son emploi réel dans les textes. Il peut être créé par le lexicographe lui-même sans aucune occurrence attestée. Le lexicographe ou le terminographe peut choisir de passer sous silence le terme ou les termes concurrents en usage et proposer ce qui lui paraît, à lui, comme étant le meilleur choix pour rendre le terme français ou anglais. C'est le choix du lexicographe ou du terminographe et non pas l'usage qui décide donc de ce qui figure dans le dictionnaire. C'est pour cette raison que les dictionnaires et les lexiques n'éprouvent pas le besoin de faire appel à des corpus qui occupent une place marginale. De fait, à quoi sert le corpus si le dictionnaire n'a pas pour fonction de noter ce qui est attesté mais les propres solutions de son auteur ? En revanche, le recours aux dictionnaires et aux lexiques dans les langues sources ou même dans la langue d'arrivée semble être beaucoup plus intéressant. Ce « corpus » facilite la tâche pour la création des entrées et pour les solutions qu'ils proposent, des solutions que l'auteur peut adopter, améliorer ou, tout simplement, rejeter pour proposer ses propres solutions.

Malgré ce défaut majeur dans les dictionnaires et les lexiques bilingues ou trilingues, nous avons estimé qu'il n'était pas inutile de les consulter pour voir la place réservée aux termes de la grammaire arabe.

Nous avons choisi le *Dictionary of Linguistic Terms English-Arabic* de Ramzi Baalbaki puisqu'il est, à notre connaissance, le premier -et peut-être le dernier- à avoir donné en plus du correspondant arabe qu'il propose lui-même, la définition du terme ainsi que les autres correspondants proposés par les différents linguistes et lexicographes arabes. Pour le reste, ce sont de simples lexiques bilingues qui ont vu le jour. La préoccupation majeure pour traduire une terminologie qui s'est développée en dehors du monde arabe consistait, tout simplement, à donner des termes arabes en face des termes français ou anglais de la linguistique.

A partir d'un échantillon de plus de 600 termes, soit 10% de la nomenclature du dictionnaire, nous avons fait un sondage dans le dictionnaire de Baalbaki afin de vérifier un certain nombre de caractéristiques de la nouvelle terminologie linguistique arabe : termes arabes ou empruntés ? Termes simples ou complexes ? Termes repris à la tradition ou inventés ? Ce sondage nous a permis de faire les constatations suivantes :

- La totalité, ou presque, de la terminologie adoptée est de facture arabe. Très peu de termes empruntés aux langues étrangères. Aucun terme étranger dans notre échantillon. Cet aspect relève, bien sûr, d'un choix de l'auteur. Cependant, quelques termes sont empruntés comme *fûnîm* pour « phonème » et *mûrfîm* pour « morphème », l'auteur ayant préféré, comme il le dit dans son introduction, les garder sans essayer d'imposer de termes arabes à leurs places en raison de la fréquence de leur emploi (p. 13).
- Près de 8% seulement sont des termes simples repris à la terminologie traditionnelle arabe comme '*itbât* « affirmation », '*tunâ'iyiy* « biconsonantique », '*tulâtîyy* « triconsonantique », '*rikw* « lâche », '*qamariyy*, « lunaire », etc.
- Près de 20% sont des termes simples du vocabulaire général arabe utilisés avec une acception linguistique nouvelle comme '*atla* « étymon », '*ibrâq* « télétexte », '*infitâh* « aperture », '*tawzîf* « distribution », '*rasîd* « vocabulaire », etc.
- Très peu de termes complexes hérités de la Tradition grammaticale arabe -un pourcentage insignifiant- comme : '*qalb makâniyy* « métathèse ».

- Un nombre extrêmement élevé de termes complexes, soit près des trois quarts de l'ensemble des entrées du dictionnaire. Ces termes sont, très souvent, une traduction du sens étymologique, une explication ou une sélection des traits considérés comme étant les plus pertinents des termes étrangers. Exemples : *'alīyyat al-jarayân al-bul'ûmî* « mécanisme d'air-pharyngal », *'inbinâ' 'awwal* « première articulation », *tawzîf taqâbuliyy* « distribution contrastive », *sîga 'amriyya* « mode jussif », *miqâs al-haraka as-sadriyya* « pneumographe », *mumâṭala raj'iyya* « assimilation régressive », etc.

Les termes de la grammaire arabe constituent, à peine, 8% de la terminologie. Au total, plus de 92% des termes sont de création récente. Cependant, ce pourcentage doit être modéré. En effet, dans la formation de beaucoup de termes complexes qui sont, de loin, les plus nombreux, il est fait appel à des termes simples de grammaire comme : *sîga* « forme », *ma'nâ* « sens », *fi'l* « verbe », *murakkab* « composé », *mâdî* « passé », *lahja* « dialecte », *luga* « langue », *'âtif* « coordonnant », *sawt* « son ». Parfois-même, les deux ou les trois mots qui forment le terme complexe sont des termes de la grammaire, mais ils n'ont pas été associés dans la tradition pour constituer un terme complexe comme, par exemple : *sîga ta'kîdiyya* « forme assertive », *'unsur muqaddar* « élément vide/abstrait », *'ayb nutqî* « défaut d'articulation », *qirâ'a ṣafawiyya* « lecture orale », *kalima muḵtazala* « mot abrégé », etc.

Les quelques exemples que nous avons analysés montrent bien qu'on ne peut pas apporter une réponse figée et unique au réemploi de la terminologie grammaticale arabe : une très bonne connaissance à la fois de cette terminologie et de la terminologie linguistique doit permettre son réemploi à condition de ne pas envisager cet emploi comme la mise d'un terme arabe unique en face d'un terme français unique. Tout dépend de la perspective dans laquelle on souhaite utiliser cette terminologie : traduire ou fabriquer des lexiques biunivoques pour le plaisir.

## Bibliographie

- Abdul-Masih G. et Hani T., (1410h/1990c), *Al-Khalîl, A Dictionary of Arabic Grammar Terminology*, Librairie du Liban, Beyrouth, 1<sup>ère</sup> éd.
- Baalbaki R., 1990, *Dictionary of Linguistic Terms, English-Arabic*, Dar El-Ilm Lilmalayin, Beyrouth, 1<sup>ère</sup> éd.
- De Goguyehr A., 1995, *La Alfīyyah d'Ibnu Mâlik*, Librairie du Liban Publishers, Beyrouth, 2<sup>ème</sup> éd.
- Dubois J. et alii., 2002, *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, Paris.
- Hamzé H., sous presse, « Unité et diversité dans la théorie grammaticale arabe », *Al-wahda wa t-tanawwu' fî n-naḍariyya n-nahwiyya l-'arabiyya* Librairie du Liban Publisher, Beyrouth.
- Hamzé H., 2007 : « Min qadâyâ t-ta'sîl fî l-mu'jam l-'arabî t-târîkî l-muḵtass : mustalahât n-nahw l-'arabî fî marhalât n-naṣ'a », *Revue de la Lexicologie*, Actes de la 1<sup>ère</sup> Rencontre Internationale de la Lexicographie : « Corpus du dictionnaire historique de la langue arabe », Tunis, n° 23, 1427h, pp. 59-85.
- Hamzé H., 2006, « Fî l-'usûl an-naḍariyya li ta'rîk al-mustalah an-nahwî al-'arabî », *Ulûm al-lughâ*, n° spécial sur l'histoire de la terminologie grammaticale arabe, Le Caire, n° 33, pp. 16-36.

- Hamzé H., 2004, « Le *Kitâb* de Sîbawayhi et la formation de la terminologie grammaticale arabe : pour une relecture dynamique », *Revue de la Lexicologie, La formation de la terminologie scientifique et technique dans les sources arabes anciennes*, I. Ben Mrad, A. Bannour, H. Hamzé (éds.), Tunis, n° 20, 1424h, pp. 21-32.
- Hamzé H., 1999, « La position du sujet du verbe dans la pensée des grammairiens arabes », *Langage et linéarité*, P. Cotte (éd.) : Presses Universitaires du Septentrion, pp. 127-149.
- Hamzé H., 2005, « An example of linguistic submission, The translation of affixes and Greco-Latin formants into Arabic », *Less translated languages*, A. Branchadell and L.-M. West (éds.), John Benjamins Publishing Company (Benjamins Translation Library), Amsterdam / Philadelphia, p. 49-66. Voir une version française remaniée : « Un exemple de soumission linguistique : la traduction des affixes et des formants gréco-latins vers l'arabe », *Cahiers de la Maison de la recherche en sciences humaines, Pôle Modélisation en sciences cognitives-ModeSCos, MRSH, La traduction : identités et altérités*, Ch. Durieux (éd.), Caen, n° 44, pp. 59-79.
- Al-Kawârizmî M., 'Ahmad b. Yûsuf l-kâtib, 1342h, *Mafâtîh l-'ulûm*, 'Idârat t-tibâ'a l-munîriyya, Le Caire.
- Al-Labadî M.-S.-N., 1988, *Mu'jam al-mustalahât as-sarfiyya wa n-nahwiyya*, Mu'assat ar-Risâla, Beyrouth et Dâr al-Furqân, Amman, 1409 h.
- Martinet A., 1980 : *Éléments de linguistique générale*, Armand Colin, Paris.
- Mounin G. (éd.), 1995, *Dictionnaire de la linguistique*, Quadriga, Presses Universitaires de France, 2<sup>ème</sup> éd.
- Mseddi A., 1984, *Dictionnaire de linguistique*, français-arabe, arabe-français, Maison arabe du livre.
- Odeh A., 1998, *La traduction et la terminologie linguistique du français en arabe*, thèse de doctorat de l'université Lyon 2.
- Sibawayhi, 1971-1977, *al-Kitâb*, éd. 'Abd As-Salâm Hârûn, al-Hay'a l-misriyya l-'amma li l-kitâb, Le Caire.
- Talafheh A., 2003, *La terminologie grammaticale complexe dans le Kitâb de Sîbawayhi*, ANRT (Atelier National de Reproduction des Thèses), Lille.
- Troupeau G., 1976, *Lexique-index du Kitâb de Sîbawayhi*, Klincksieck, Paris.
- Troupeau G., 1978, « Naṣ'at n-nahw l-'arabî fî daw' kitâb Sîbawayhi », *Revue de l'Académie Jordanienne de Langue Arabe*, Vol. 1, n° 1, 1398h/, pp. 125-138.
- Troupeau G., 1981, « La logique d'Ibn al-Muqaffa' et les origines de la grammaire arabe », *Arabica*, vol. XXVIII, pp. 242-250.

## Notes

<sup>1</sup> Voir le 2<sup>ème</sup> volume du livre publié à partir de cette thèse.

<sup>2</sup> Dans un travail précédent sur la naissance de la terminologie grammaticale arabe : « min qadâyâ t-ta'sîl fî l-mu'jam l-'arabî t-târîkî l-muḳtass : mustalahât n-nahw l-'arabî fî marahalat n-naṣ'a », nous avons élaboré un certain nombre de critères pour permettre de distinguer, partiellement au moins, la terminologie inventée par Sîbawayhi de celle qui a été héritée à ses prédécesseurs.

<sup>3</sup> En raison des difficultés de transcription, les consonnes emphatiques seront transcrites en gras : **d**, **h**, **s**, **t**, les interdentes et les chuintantes seront soulignées : d, s, t et l'interdentale emphatique sera notée en gras et soulignée : **d**.

<sup>4</sup> On trouve exceptionnellement un terme d'origine grecque : *garmâtîqâ* « grammaire » dans le *Mafâtîh al-'ulûm* (p. 29) d'al-Kawârizmî (4<sup>ème</sup>/X<sup>ème</sup> siècle) qui n'était pas, lui-même, grammairien ; il dit dans le titre du chapitre consacré à la grammaire : « *hâđihi s-sinâ'a tusammâ bi l-yûnâniyya garmâtîqâ wa bi l-'arabiyya n-nahw* » (cette science s'appelle en grec : *garmâtîqâ* et en arabe *nahw*).

<sup>5</sup> Voir notre livre : *al-wahda wa t-tanuwwu' fî n-nađariyya n-nahwiyya l-'arabiyya*.

<sup>6</sup> Voir notre étude : « *Fî l-'usûl an-nađariyyat li ta'riđih al-mustala' an-nahwî al-'arabî* », pp. 16-36.; voir aussi « Le Kitâb de Sîbawayhi et la formation de la terminologie grammaticale arabe : pour une relecture dynamique »

<sup>7</sup> Voir la thèse préparée par Akram Odeh sous notre direction : *La traduction de la terminologie linguistique du français en arabe*, pp. 9-10.

<sup>8</sup> Dans l'analyse des tardifs et l'analyse scolaire, on utilise la terminologie de *nâ'ib al-fâ'il* « le substitut du *fâ'il* » lorsque le verbe est à la voix passive comme dans /qutila + zayd-un/. Or, pour les grammairiens arabes, ce substitut est considéré, explicitement, comme un *fâ'il* (voir Hamzé : La position du sujet du verbe, pp. 127-129).

<sup>9</sup> Voir, à titre d'exemple, notre texte : « *at-tarjama al-baht* ».

<sup>10</sup> Voir notre étude : « la traduction des affixes et des formants gréco-latins ».